

# CONNAISSANCE ET PROTECTION DES ESPACES NATURELS MARINS ET CÔTIERS DE LA CÔTE ALGÉRIENNE

Chafika Rebzani-Zahaf

Faculté des Sciences Biologiques/USTHB BP 32 16111 Alger Algérie - chafika4@caramail.com

## Résumé

Devant le développement urbain et industriel en Algérie, la connaissance et la protection des sites naturels est le souci actuel. La diversité floristique, faunistique et paysagère est sans égal dans le bassin occidental de la Méditerranée. Plusieurs sites naturels ont été classés prioritaires et un réseau d'aires protégées (parcs nationaux et réserves naturelles) ont été mis en place. Une présentation d'une partie de ces espaces côtiers et marins sera exposée mettant en évidence l'importance et l'intérêt de la conservation de ces sites écologiques.

*Mots clés : Biodiversity, Conservation, Coastal Management, Coastal Engineering.*

Le littoral algérien est l'un des pays les plus originaux d'un point de vue géographique, climatique et écologique et par voie de conséquence, parmi les plus intéressants sur le plan biologique et biogéographique. Plusieurs facteurs se sont conjugués pour offrir à l'heure actuelle une diversité floristique, faunistique et paysagère sans égal dans le bassin occidental de la Méditerranée. Le souci de protéger et de conserver ce patrimoine naturel [1, 2, 3, 4] est croissant devant le développement urbain et industriel. Plusieurs sites naturels ont été classés prioritaires et un réseau d'aires protégées (parcs nationaux et réserves naturelles) ont été mis en place. La connaissance, la protection et la conservation des sites naturels et plus particulièrement côtiers et marins sont présentées d'Est en Ouest :

Le Parc National d'El Kala, d'une superficie de 80 000 ha, est situé au Nord Est et fait partie de la Wilaya d'El Kala. Ce parc couvre 40 km de littoral de Cap Rosa au Cap Roux. Ce parc englobe une zone humide unique en son genre et classée réserve de la biosphère en 1990 par le programme M.A.B. de l'UNESCO. Ce parc est classé comme zone d'importance internationale (Convention de RAMSAR). Il est caractérisé par une grande variété d'écosystèmes :

- L'écosystème marin et littoral: composé essentiellement de formations à corail rouge, d'herbiers à Posidonies. Les dunes littorales sont occupées par les formations naturelles à pins,

- L'écosystème lacustre : au niveau des lacs (Tonga, Oubeira, Bleu, ...), une flore très diversifiée est observée avec la présence de plusieurs espèces endémiques,

- L'écosystème forestier : composé principalement de forêts de chênes.

Le Parc National de Taza (Wilaya de Jijel) est situé dans la région Est de la côte algérienne, il comprend le massif forestier de Guerrouche tout en présentant une façade maritime puisqu'il offre 9 km de plages et de corniches. Il s'étend sur 3 807 ha. Ce parc a pour objectif de protéger la flore et la faune à intérêt écologique, floristique et faunistique, ainsi que les sites géomorphologiques (grottes et falaises).

Le Parc National de Gouraya : il s'étend sur une superficie de 2 080 ha et est situé au Nord Ouest de Béjaïa (Wilaya de Béjaïa). Il est caractérisé par un massif montagneux qui se brise dans la mer, il comporte 10,6 km de côte de rochers et de falaises. Il a pour objectif de protéger les sites aux paysages exceptionnels, de conserver et de sauvegarder l'écodéveloppement de la nature.

La Réserve Naturelle de la Macta : s'étalant sur une superficie de 19 750 ha, les marais de la Macta sont situés au Nord Ouest de l'Algérie à une vingtaine de km à l'Ouest de Mostaganem. L'intérêt de la création de cette réserve vise à la protection et au maintien de l'équilibre écologique des espèces faunistiques et floristiques menacées d'extinction.

La Réserve Naturelle Marine des Iles Habibas : elle s'étend sur une superficie de 2 684 ha, et se situe à l'Ouest de la côte algérienne (baie d'Oran). Cette réserve vise à protéger les espèces endémiques de faune et de flore. Plusieurs autres sites naturels méritent un intérêt écologique important, notamment le Mont Chenoua qui appartient à la baie de Tipaza-Bou Ismail à 70 km à l'Ouest d'Alger ; il présente une superficie de 8 000 ha sur sa partie terrestre et 2 000 ha en zone marine. Ce site est exceptionnel sur tous les plans: paysager, historique, culturel et naturel.

La connaissance et le suivi scientifique sont indispensables à la protection et à la conservation des aires protégées. Il est important d'intégrer les phénomènes nouveaux ou potentiels qui interfèrent avec l'équilibre de ces écosystèmes, et d'appréhender le suivi des activités anthropiques directement ou indirectement liées aux intérêts patrimoniaux des sites, ou tout simplement pouvant interagir avec le fonctionnement écologique des écosystèmes protégés.

## Références

- 1 - Loi 83-03 du 05 février 1983 relative à la protection de l'environnement.
- 2 - Loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.
- 3 - Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : Parcs naturels et réserves naturelles. 20 p.
- 4 - Grimes S., (coord.) 2003. Biodiversité marine et littorale algérienne. Sonatrach-Université d'Es Sénia Oran. 362 p.